



CHARTE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**LANDESPLANUNG
FIR ENG NOHALTEG
ZUKUNFT**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'aménagement du territoire

INTRODUCTION

La Charte nationale de l'aménagement du territoire est un document d'intention politique fondamental par lequel Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, souhaite définir, par une approche interministérielle collaborative, l'orientation stratégique pour la refonte du Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).

Au cours des années 2015 et 2016, une série de débats et de tables rondes avec les forces vives sur le sujet « Wéi e qualitative Wuesstem fir eist Land? » a anticipé la création de la présente Charte qui constitue une étape marquante en vue du large processus participatif avec la société civile lancé au niveau national et transfrontalier.

La Charte a pour objet de :

- promouvoir une vision politique commune relative à l'aménagement du territoire ;
- approfondir la démocratie participative et soutenir l'engagement citoyen ;
- servir de cadre pour le travail des laboratoires régionaux qui détermineront des recommandations de plans d'actions.

Le gouvernement accorde une place toute particulière à l'esprit collaboratif entre les différentes parties prenantes et aux sources d'innovation que la participation d'acteurs non gouvernementaux peut représenter. Ainsi, il s'engage au moyen de cette Charte à accorder aux laboratoires régionaux un certain pouvoir décisionnel dans le cadre de l'approche adoptée pour la refonte du PDAT.

Un tel engagement prend aujourd'hui une importance singulière et souligne la volonté de mener une discussion de fond sur le rôle de l'aménagement du territoire dans le développement durable du pays.

La disposition spatiale des hommes et des activités du pays concerne l'ensemble des pouvoirs publics et communaux, des établissements publics et privés et des citoyens.

La planification spatiale du territoire du Luxembourg devient désormais un véritable projet de société responsable, humain et résolument tourné vers l'avenir.

La Charte nationale de l'aménagement du territoire est le fruit d'un travail collaboratif du « Policy Lab ». Organe interministériel d'orientation, de facilitation et de recommandation pour le processus de refonte du Programme directeur, le Policy Lab est composé de hauts fonctionnaires des ministères, administrations et organismes suivants :

- Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Aménagement du territoire, Environnement, Transports, Travaux publics) ;
- Ministère de l'Economie ;
- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs ;
- Ministère du Logement ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire ;
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ;
- Ministère des Finances ;
- Administration de l'environnement ;
- Administration de la nature et des forêts ;
- Administration de la gestion de l'eau ;
- Administration des ponts et chaussées ;
- Société nationale des chemins de fer luxembourgeois ;
- Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises - SYVICOL.

CHARTRE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT

- les défis de l'avenir (développement durable, troisième révolution industrielle, digitalisation, changements climatiques ...);
- la croissance socio-économique et démographique du pays durant les dernières 25 années et ses conséquences négatives telles que la fragmentation du paysage, la pénurie et le prix du logement, le bruit, la pollution, la perte de biodiversité, les effets sur la santé, la saturation en matière de transport, le risque de ségrégation sociale;
- les enjeux et les opportunités résultant de la croissance dans un contexte de ressources limitées, tels que la promotion de l'efficacité en énergie, en eau et en ressources, le développement de biens, services et emplois faibles en carbone, l'économie circulaire, la digitalisation, la production alimentaire, les potentiels touristiques;
- l'obligation de l'Etat d'offrir à sa population des services publics, y compris écologiques, des infrastructures, des équipements, des logements et la meilleure qualité de vie possible;
- la nécessité d'opérer des arbitrages judicieux entre des besoins d'affectation concurrentiels visant les terrains;
- les engagements et plans stratégiques existants du gouvernement;
- l'impact du développement du Luxembourg sur les régions limitrophes et réciproquement, la place du Grand-Duché dans l'Europe et dans le monde;
- la diversité sociale et multiculturelle, le changement de structure de la population et le besoin de la population en éducation pour le développement durable;
- la nécessité de finances publiques saines;
- l'aménagement du territoire comme approche transversale et multisectorielle, mais dépourvu à l'heure actuelle d'instruments contraignants pour assurer une utilisation du sol et de l'espace en bon père de famille,

LE MINISTRE S'ENGAGE

- à respecter une participation des citoyens au pouvoir décisionnel dans le cadre de l'approche participative adoptée pour la refonte du PDAT;
 - à baser le PDAT sur le plan d'actions citoyen;
 - à maintenir un investissement à haute valeur ajoutée pour la société (*social return on investment*) et l'environnement, son support de vie;
 - à réserver des surfaces et terrains pour les équipements, services, infrastructures (réserve foncière);
 - à appliquer une approche préventive, intégrative et de précaution dans toutes ses planifications;
 - à promouvoir la consultation et la concertation transfrontalière, intercommunale et régionale dans le cadre de l'élaboration de ses stratégies et politiques;
 - à garantir une meilleure accessibilité et une mobilité durable et intelligente des personnes et marchandises;
 - à promouvoir un développement positif basé sur une économie circulaire dans laquelle les biens et matériaux sont réduits, réutilisés, réparés, recyclés et ce à l'échelle régionale et locale;
 - à réduire l'empreinte écologique de façon conséquente et à jouer un rôle de pionnier relatif à l'atteinte des objectifs de développement durable;
 - à réduire la consommation du sol et des ressources naturelles par une approche multifonctionnelle de l'utilisation de l'espace;
 - à mettre en œuvre le principe de l'Union européenne du *NO NET LOSS* en termes de biodiversité et de services écosystémiques, prévoyant que les dommages résiduels de l'activité humaine sur l'environnement soient compensés par autant de gains;
 - à renforcer le rôle et les principes de l'aménagement du territoire dans le cadre des planifications sectorielles et financières;
 - à accélérer les processus de mise en œuvre des projets d'intérêt général et à les orienter à long terme;
 - à analyser l'impact territorial, sociétal, environnemental et financier pour tous les nouveaux investissements et à s'y conformer (étude coût - bénéfice, ...).
-

DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE, LE MINISTRE ENCOURAGE LES PRINCIPES SUIVANTS

- le développement territorial du pays selon le scénario 3 «organisé et harmonieux», structuré en trois agglomérations urbaines majeures - AggloLUX, AggloSUD et AggloNORD - dans lesquelles se concentrera l'accroissement de la population et des emplois selon une approche intercommunale et une structuration en centres de développement et d'attraction régionaux et en espaces d'actions en milieu rural;
- le développement concentré aux endroits les plus appropriés du point de vue de :
 - l'accessibilité;
 - la centralité;
 - la mixité des fonctions;
 - la capacité des ressources à soutenir le développement (résilience);
- l'obtention et le maintien d'une qualité de vie soutenable et élevée de la population du pays et ce en poursuivant des objectifs économiques, sociaux et environnementaux;
- l'utilisation rationnelle et économe du sol et de l'espace;
- la prise en compte des spécificités socio-économiques, territoriales, paysagères et culturelles ainsi que des potentiels de développement des différentes régions du territoire;
- une approche holistique, englobant tous les secteurs, acteurs et entités territoriales;
- une approche régionale et intercommunale de partage des infrastructures et équipements collectifs;
- la préparation du pays aux défis du 21^{ème} siècle (développement durable, troisième révolution industrielle, digitalisation, changements climatiques...);
- la primauté de l'intérêt général face à l'intérêt privé;
- la vérification que tout projet d'infrastructure et d'investissement représente un besoin avéré et une valeur ajoutée pour la société;
- le raisonnement en termes de générations et sur le long terme (santé des finances publiques et financement des obligations souscrites à supporter par les générations futures, durabilité sociale et environnementale, ...);
- le respect des principes de proportionnalité et de précaution, de non-discrimination, d'égalité des chances pour tous et de cohésion sociale;
- une approche judicieuse en matière environnementale;
- la considération des principes de l'économie circulaire: Réduire, Réutiliser, Réparer, Recycler;
- l'organisation du processus participatif dans les groupes de thèmes et sous-thèmes suivants :
 - **fonctions élémentaires** (habiter, s'alimenter, se déplacer, travailler, s'éduquer/se former/se cultiver, se soigner, ...);
 - **résilience** (biodiversité, services écologiques, inondations/sécheresses, adaptation/mitigation climatiques, risques naturels, accidents majeurs, finances, ...);
 - **qualité de vie** (qualité environnementale de proximité, services publics, sécurité, protection du paysage, récréation, culture, protection par rapport aux nuisances, ...);
 - **cohésion sociale et territoriale** (éducation, inégalités économiques, sociales et territoriales, coopération transfrontalière, intégration des immigrants et des demandeurs de protection internationale, travailleurs frontaliers, population vieillissante, pauvreté, infrastructures vertes et espaces publics, ...);
 - **ressources** (eau potable/eaux usées, finances, production alimentaire, déchets, matériaux inertes, parc d'énergie, sols et écosystèmes productifs et sains, quotas à introduire, ...);
- un suivi des stratégies, outils et indicateurs du développement territorial à travers une observation territoriale continue.

Luxembourg, le 24 octobre 2017

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures
